

GERANT

BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Prévoyance collective
Case postale 300
1001 LAUSANNE
Tél. : 021/212.12.12
Fax : 021/212.25.88

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 1999 (15E EXERCICE)

ACTIVITES 1999

Le 1^{er} janvier 1999 a vu l'adhésion à la Fondation de l'Hôpital Riviera (sites de Mottex et Samaritain), conséquence directe de la volonté d'ouverture du Conseil.

Cette volonté s'est traduite par une mise à jour des statuts, lesquels font état de la nouvelle dénomination « Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance » ou « FISP ». Un logo moderne garantit une identification immédiate de la Fondation, désormais ouverte au monde médico-social.

Un nouveau règlement, entré en vigueur au 1^{er} juillet 1999, accorde une plus grande flexibilité aux Etablissements affiliés, tant au niveau de plans de prévoyance différenciés que de répartition des cotisations entre employeur et employés.

Les assurés n'ont pas été oubliés et, en réponse à la demande de l'Assemblée des Délégués, ce règlement introduit la liberté de choix entre rente ou capital à l'âge de la retraite. Pour pouvoir bénéficier d'un paiement en espèces de sa prestation de retraite, l'ayant droit doit faire connaître sa volonté au plus tard 3 ans avant la retraite. Les conditions d'octroi du capital sont précisées à l'art. 32 du règlement.

Les bons résultats boursiers ont permis de poursuivre la politique généreuse de rémunération des capitaux des assurés en octroyant un intérêt de 6%. Les diverses provisions de fonctionnement ont également pu être dotées de montants adéquats ce qui permet au Conseil d'envisager l'avenir sous les meilleurs auspices.

ORGANES DE LA FONDATION

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- L'Assemblée des Délégués, constituée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des assurés pour chaque établissement affilié.
- Le Conseil de fondation, élu par l'Assemblée des Délégués, constitué de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des assurés.

L'Assemblée des Délégués qui s'est réunie le 15 juin 1999, a pris connaissance des comptes de l'exercice précédent. Elle a pris congé de M. J.-Ph. Mayor (représentant employeur au Conseil de fondation) et a fait appel à M. J.-P. Butty (Hôpital Riviera) pour le remplacer. Elle a également été informée des diverses modifications statutaires et réglementaires.

Au 31 décembre 1999, le Conseil de fondation était composé des personnes suivantes :

Président

M. Jean-Louis OBERSON Infirmier Hôpital Intercantonal de la Broye	délégué "assurés"
---	-------------------

Vice-Président

M. Roger PAULI Directeur général Hôpital de l'Enfance de Lausanne	délégué "employeurs"
---	----------------------

Membres

Mme Johanna GODERE Infirmière Hôpital de la Grande Fontaine, Bex	déleguée "assurés"
--	--------------------

M. Sylvain BADEY Comptable Hôpital de la Côte, Gilly	délégué "assurés"
--	-------------------

M. Jean-Pierre BUTTY Directeur Hôpital Riviera	délégué "employeurs"
--	----------------------

M. François CHAPUISAT Directeur Hôpital de Zone de Morges	délégué "employeurs"
---	----------------------

M. Alain GUYS Responsable des approvisionnements Hôpital de Zone de Nyon	délégué "assurés"
--	-------------------

M. Jean-Charles PACCOLAT Directeur Les Blanchisseries Générales LBG SA à Chailly s/Montreux et Yverdon-les-Bains	délégué "employeurs"
---	----------------------

CONTROLE ET MANDAT DE GESTION

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- La fiduciaire OFISA à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune.
- La société PREVISTA PREVOYANCE SA en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative de la Fondation est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, service de la prévoyance collective. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés peuvent s'adresser à :

Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance - FISP
p.a. BANQUE CANTONALE VAUDOISE
Case postale 300
1001 LAUSANNE

Tél. 021/212.26.38
Fax : 021/212.25.88

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui les souhaitent, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation particulière de prévoyance.

CONSEIL DE FONDATION

Au cours de l'exercice 1999, le Conseil de fondation s'est réuni à 5 reprises. Il a suivi l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de prévoyance professionnelle, a ratifié les stratégies de politique de placements et a traité un certain nombre de cas particuliers de demandes d'assurés. Si la première partie de l'année a essentiellement été occupée par l'étude et la mise en place des nouveaux statuts et règlement, la deuxième partie de l'année a été consacrée au renouvellement des mandats octroyés aux conseillers en placements. Les prestations de l'UBS ne répondant plus à nos attentes, il a été décidé de la remplacer par Lombard, Odier & Cie, à Genève avec effet au 1^{er} janvier 2000.

Le Comité de placements qui a tenu 12 séances avec les représentants des banques, est chargé de la politique d'investissement des capitaux de la Fondation. Etant donné la rapidité avec laquelle les marchés boursiers évoluent, de nombreux achats et ventes sont intervenus après un entretien téléphonique. Ce processus décisionnel, mis en place par le Comité de placements, a été rendu nécessaire pour éviter de pénaliser la performance de la Fondation par des réunions trop espacées dans le temps.

Comme indiqué ci-dessus, le Comité a effectué une étude détaillée sur les conseillers en placements qui l'assistent tout au long de l'année. Celle-ci a débouché sur une proposition de remplacer l'UBS par un conseiller plus proche des préoccupations de notre Fondation. Parmi le Crédit Suisse Asset Management, IAM, Hentsch, Henchoz & Cie, Pictet & Cie et Lombard, Odier & Cie, c'est ce dernier établissement qui a été retenu après audition de chacun.

Au niveau immobilier, aucun nouvel achat n'est survenu au cours de l'année sous revue. Toutefois, des investissements ont été effectués sous forme de fonds de placements immobiliers.

EFFECTIF

A l'issue de cet exercice, le nombre d'établissements affiliés est de 24. Ils sont les suivants :

- Association d'Informatique des Etablissements Sanitaires Vaudois, Prilly
- Agence pour la Promotion et l'Evaluation de la Qualité, Prilly
- Centrale d'achats des établissements sanitaires Vaudois, Crissier
- Centre de soins et de santé communautaire du balcon du Jura Vaudois, Ste-Croix
- Clinique du Vallon à Lausanne (centre médico-social de l'Armée du Salut)
- Fédération des Hôpitaux régionaux Vaudois, Prilly
- Fondation Rive-Neuve, Villeneuve
- Hôpital d'Aubonne
- Hôpital du Chablais, Aigle
- Hôpital de la Côte, Gilly
- Hôpital de l'Enfance de Lausanne
- Hôpital de la Grande Fontaine, Bex
- Hôpital de Lavaux, Cully
- Hôpital Riviera
- Hôpital de zone, Morges
- Hôpital du district de Moudon
- Hôpital de zone de Nyon
- Hôpital Orthopédique de la Suisse romande, Lausanne
- Hôpital Intercantonal de la Broye, site de Payerne
- Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château d'Oex
- Hôpital de zone, St-Loup - Orbe
- Hôpital de la Vallée de Joux, Le Sentier
- Institut Central des Hôpitaux Valaisans, Sion
- Les Blanchisseries générales LBG SA, Chailly s/Montreux

Il convient de relever que l'évolution du nombre d'établissements affiliés n'a plus la même signification que par le passé suite aux différents rapprochements qui s'opèrent dans le monde hospitalier. Par contre, il est réjouissant de constater qu'au 1^{er} janvier 2000, la Fondation compte 3'787 assurés actifs soit 445 de plus qu'au 1^{er} janvier 1999. Cette augmentation de plus de 13% est essentiellement due à l'adhésion de l'Hôpital Riviera qui a décidé d'assurer le personnel des sites du Samaritain et de Mottex auprès de la FISP, le site de Montreux étant déjà affilié.

PRESTATIONS

La Fondation verse les rentes suivantes :

	<i>Au 1^{er} janvier 2000</i>	<i>Au 1^{er} janvier 1999</i>
Rentes de retraite	293	265

Rentes de conjoint survivant	31	25
Rentes d'enfants	100	83
Rentes d'invalidité	145	130
Rentes totales en cours	569	503

De plus, les capitaux suivants ont également été octroyés :

	1999	1998
Capitaux-décès	3	3
Capitaux de retraite	4	3

Les prestations accordées sous forme de rentes ou de capitaux, se sont élevées en 1999 à Fr. 4'382'995.25, contre Fr. 3'765'685.50 en 1998, soit une augmentation de 16.4 %.

COMPTES

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à Fr. 30'569'602.65 soit une augmentation de 11,3 % par rapport à l'exercice précédent. La gestion de la fortune a dégagé un bénéfice net de Fr. 51'236'732.09.

Ce bénéfice net se subdivise comme suit :

- revenus ordinaires des placements :	Fr.	14'236'234.84
- bénéfices nets sur ventes de titres :	Fr.	18'193'680.23
- plus-values nettes non réalisées :	Fr.	18'806'817.02

Après dissolutions et attributions des provisions et des réserves, l'excédent des produits de l'exercice, atteignant Fr. 67'359'595.83, a été attribué au capital de couverture pour prestations réglementaires.

BILAN TECHNIQUE

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 1999.

Le taux de rémunération des capitaux individuels en 1999 a été de 6% soit 2% de plus que le taux légal et 1.5% de plus que le taux garanti réglementairement.

Malgré une majoration de l'ensemble des réserves techniques de 7.81 millions de francs, il subsiste un excédent technique de 23.1 millions de francs qui donne à la Fondation un taux de couverture de 105.8% (104.1% au 01.01.1999).

Prevista Prévoyance SA (l'expert de la Fondation) conclut dans son rapport que la Fondation offre, à court et à long termes, la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

PLACEMENTS

Le Comité de placements était composé à fin 1999 de M. F. Chapuisat, président, de MM. S. Badey, J.-P. Butty et J.-L. Oberson ainsi que des conseillers en gestion de fortune Mme M. Kraenzlin (UBS) et O. Christe (BCV). Le Comité se réunit chaque mois pour décider des placements les plus rentables à effectuer en fonction de la situation économique et des possibilités offertes par le marché des capitaux. Le secrétariat de ce comité est assumé par M. P.-A. Ferréol (BCV).

Au niveau immobilier, aucun nouvel achat n'a été effectué.

En outre, nous participons au financement de différents projets des établissements membres de la Fondation en accordant des prêts qui bénéficient de la garantie de l'Etat.

La composition de l'actif du bilan était, au 31 décembre, la suivante :

	1999	1998
Liquidités	18.0%	3.4%
Obligations suisses	24.2%	29.5%
Obligations étrangères	12.2%	17.1%
Actions suisses	16.9%	20.5%
Actions étrangères	17.1%	15.7%
Immobilier	10.3%	12.4%
Prêts	0.4%	0.5%
Débiteurs divers	0.9%	0.9%
Total	100.0%	100.0%

Remarquons, toutefois, que la situation telle que présentée est faussée par l'arrivée le 30 décembre 1999 d'un montant de Fr. 41'857'950.- ayant trait aux capitaux de prévoyance du CHYC (Centre Hospitalier d'Yverdon et Chamblon) qui a rejoint notre Fondation au 1^{er} janvier 2000. En excluant ce montant des liquidités, la répartition des actifs serait la suivante :

	1999	1998
Liquidités	11.3%	3.4%
Obligations suisses	26.3%	29.5%
Obligations étrangères	13.2%	17.1%
Actions suisses	18.3%	20.5%
Actions étrangères	18.5%	15.7%
Immobilier	11.1%	12.4%
Prêts	0.4%	0.5%
Débiteurs divers	0.9%	0.9%
Total	100.0%	100.0%

La forte part de liquidité est due à la restructuration du portefeuille lors du passage de témoin de l'UBS à Lombard, Odier & Cie. Quand à la sensible augmentation de la part actions étrangères, elle est imputable à la forte hausse de cet instrument sur le dernier trimestre (+24.66%).

CONCLUSION

A nouveau, les marchés boursiers, pourtant maussades en début d'année, ont été un élément extrêmement positif. Avec des provisions s'élevant à 18% de la valeur totale du

portefeuille titres, la Fondation se trouve dans une position optimale pour affronter les éventuels aléas boursiers que pourraient nous réserver les années futures.

La politique d'ouverture de la Fondation vis-à-vis du domaine sanitaire permet non seulement de conserver les affiliés existants mais également d'acquérir de nouveaux adhérents. Les discussions que le Conseil a eu l'occasion d'avoir avec des établissements intéressés ont démontré que la Fondation offrait un rapport prestations/coût extrêmement intéressant. La politique de rémunération des capitaux individuels appliquée offre un complément aux prestations réglementaires permettant d'atteindre un niveau global de prestations appréciable. Les établissements qui ont rejoint notre Fondation, ont pu s'en convaincre en comparant les prestations qui leurs étaient assurées par leur prestataire de service avec celles garanties par notre Fondation.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier tous ceux qui nous assurent de leur soutien et de leur confiance, contribuant ainsi au bon résultat de cet exercice.

LE CONSEIL DE FONDATION

Le président
J.-L. Oberson

Le vice-président
R. Pauli

Annexes : bilan et compte de pertes et profits de l'exercice 1999.

Lausanne, le 5 juin 2000 - FRL/Bsd